RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00772
Numéro SIREN : 499 932 358
Nom ou dénomination : ABL - AUTOS BIDASOA LANA

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2022 sous le numéro de dépôt 6317

ABL – AUTOS BIDASOA LANA
S.A.S. au capital de 56.500 Euros
SIEGE SOCIAL : ZI des Joncaux – 64700 HENDAYE
RCS BAYONNE 499 932 358

PROCES-VERBAL DE CONSTATATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES

Le 02 Aout 2022 à 14 heures, Mademoiselle Caroline LAMERAIN, Présidente associée de la société ABL – Autos Bidasoa Lana a établi le présent procès-verbal constatant les résultats de la consultation écrite des associés réalisée dans le cadre des statuts et de l'article 6 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 Mars 2020, relative à l'ordre du jour ci-après rappelé :

- Fin du mandat de Président de Monsieur Bernard LAMERAIN ;
- Nomination d'un nouveau Président
- Pouvoirs en vue des formalités.

Elle rappelle qu'elle a communiqué aux associés, savoir :

- Monsieur Bernard LAMERAIN,
propriétaire de ..... 2 actions,
et usufruitier de ..... 5.084 actions,

- Mademoiselle Caroline LAMERAIN,
propriétaire de ..... 563 actions,
et nu propriétaire de .....2.542 actions.

- Et Monsieur Olivier LAMERAIN,
propriétaire de ..... 1 action,
et nu propriétaire de .....2.542 actions,

Individuellement les documents suivants :
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions,
- Un bulletin de vote.

Tous les associés ont retourné au siège social leur bulletin de vote dument remplis, complétés et signés ; desquels il ressort les résultats suivants :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte et accepte, à compter de ce jour, la démission de Monsieur Bernard

LAMERAIN de son mandat de Président.

Cette résolution a été adoptée par 5.648 actions ; 2 actions s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer, en remplacement, en qualité de Président, à compter de ce jour et pour une durée non limitée, Mademoiselle Caroline LAMERAIN, précédemment Directeur Général, dont le mandat prend, en conséquence, fin.

L'Assemblée générale décide de ne pas nommer de nouveau Directeur Général.

Cette résolution a été adoptée par 5.648 actions ; 2 actions s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autre.

Cette résolution a été adoptée par 5.648 actions ; 2 actions s'étant abstenues.

CLOTURE

De tout ce qui précède, la Présidente a été dressé le présent procès-verbal auquel sont annexés les bulletins de vote des associés.

La Présidente
Caroline LAMERAIN(*)



" Bon par acceptation du mandat de Président "

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation du mandat de Président. »